

Programme : **FONDS NORMAND-BRUNET**
Volet : SOUTIEN AUX ARTISTES PROFESSIONNELS
- RÈGLEMENTS -

Objectifs du programme :

- favoriser la recherche créative artistique ;
- contribuer avec les artistes au développement de leur discipline et de leur reconnaissance provinciale, nationale et internationale ;
- favoriser l'avancement de la démarche artistique des requérants, la production et la diffusion de leurs œuvres.

À qui s'adresse ce programme :

- à tous les artistes membres du CBC qui, manifestent des aptitudes pour la pratique d'activités du domaine culturel et qui requièrent le soutien du CBC afin de progresser dans leur démarche artistique.

Dépôt des demandes :

- toute demande doit être déposée au Conseil beauportois de la culture au moyen du formulaire PDF qui peut être complété électroniquement sur notre site Web. Joindre ces documents à votre demande :
- un Curriculum vitae artistique ;
- un texte de démarche artistique ;
- une lettre d'intention (le pourquoi et les impacts).

Conditions d'admissibilité :

- les candidats doivent demeurer, tenir leur place d'affaires ou exercer leur activité artistique dans les limites de l'arrondissement de Beauport ;
- les récipiendaires doivent s'engager à poursuivre leur démarche artistique ;
- les demandes doivent être faites par le biais du formulaire officiel du CBC ;
- les récipiendaires doivent s'engager à fournir un compte-rendu des activités tenues grâce à la bourse accordée ;
- les pièces justificatives devront être déposées dans les 60 jours suivant les dépenses subventionnées ;
- les récipiendaires doivent s'engager à respecter la visibilité du CBC et du Bingo du Cœur ;
- les demandes ne doivent pas être récurrentes pour un même récipiendaire.

Traitement des demandes :

Votre demande ne doit pas être récurrente. Les demandes de subventions sont évaluées au mérite, sur la base des conditions d'admissibilité, des objectifs et des critères d'évaluation spécifiques aux différents volets du programme et selon les ressources disponibles pour l'exercice financier. L'attribution des subventions est votée lors des conseils d'administration du CBC.

Provenance du Fonds Normand-Brunet :

Le Fonds Normand-Brunet est constitué à partir des profits de la vente de produits dérivés à la salle Bingo du Cœur. Ce fonds est dédié à la promotion de l'élite culturelle et de l'élite sportive. Il a été nommé en l'honneur de M. Normand Brunet, bénévole dévoué au sport amateur, qui fût président du Comité Financement Loisir Beauport dans les dernières années de sa vie.

Les revenus du
Conseil beauportois de la culture
proviennent principalement de la salle :



Bingo des Chutes,
c'est le Bingo du Cœur !

BINGO
DU
COEUR

www.bingoducoeur.com

Formulaires disponibles à :

www.cbculture.qc.ca/fondsnormandbrunet.htm

Faites parvenir vos documents au :

Conseil beauportois de la culture
589, avenue Royale, Québec QC G1E 1Y5

Pour informations communiquez avec :

M. Denis McKay, directeur
418-641-6064, poste 2

cbc@cbculture.qc.ca
www.cbculture.qc.ca

(Révision : Janvier 2015)